



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

Mairie de Villequiers
14, rue du 8 Mai 1945
18800

La loi 2015-99 du 7 août 2015 dite loi NOTRe a rendu obligatoire la rédaction d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune <https://www.villequiers.fr>

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. Dans ces deux sections, il y a lieu de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, travaux en régie...

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Pour le BP 2024, l'excédent de fonctionnement cumulé a été diminué de 57991,18 € pour être affecté en recette d'investissement - compte 1068 -

Cette section s'équilibre à 450 755,32 €

DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 charges à caractère général	176 114,81	70 produits de services	4 500,00
012 charges de personnel	156 500,00	73 impôts-taxes-fiscalité locale	178 218,85
65 autres charges de gestion courante	68 093,00	74 dotations et participations	72 783,57
66 charges financières	12 000,00	75 autres produits de gestion courante	39 420,00
67 charges spécifiques	2 000,00	77 produits exceptionnels	100,00
68 dotations aux provisions pour risques	7 000,00		
SOUS TOTAL	421 707,81	SOUS TOTAL	295 022,42
042 opération d'ordre transfert section	5 190,31	002 excédent de fonctionnement	155 732,90
023 virement à la section d'investissement	23 857,20		
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	450 755,32	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	450 755,32

⇒ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées par article et par chapitre en 6 catégories :

- **Chapitre 011** : charges à caractère général. Elles contiennent notamment la gestion des bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les honoraires pour avocat et médiateur, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les dépenses afférentes aux cérémonies officielles, les cotisations et taxes diverses.

En 2024, programmation d'enfouissement du réseau ORANGE route de Baugy pour un montant de 22 175 €. Certains travaux de rénovation des bâtiments publics (rénovation toiture église) et de voirie (abattage de peupliers), jusqu'alors inscrits en investissement sont désormais financés en fonctionnement du fait qu'ils bénéficient de la récupération de TVA.

- **Chapitre 012** : charges afférentes aux rémunérations du personnel, les charges salariales et patronales.

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante. Elles regroupent la redevance pour les logiciels métiers (gestion financière, paie, état-civil, élection...) la subvention aux associations, la contribution au SDE18, au SDIS, la participation à la banque alimentaire ainsi que l'indemnité et la cotisation retraite des élus.
- Chapitre 66 : charges financières. Cela concerne les intérêts d'emprunts pour un montant de 12 000 € correspondant à 7 prêts
- Chapitre 67 : charges exceptionnelles. Elles correspondent à l'annulation de titres sur des exercices antérieurs.
- Chapitre 68 : dotations aux provisions pour risques. Provisions pour impayés de loyers

⇒ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
 - Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités, dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
 - Les produits des services,
 - Les produits financiers et exceptionnels.
- Chapitre 70 : les produits des services. Ce sont les recettes des produits d'exploitation du domaine public tels que les concessions de cimetière, les redevances d'occupation du domaine public.
 - Chapitre 73 : les ressources fiscales. Impôts locaux (taxe foncière sur le bâti et non-bâti, taxe habitation sur résidences secondaires. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales FPIC). Taxe d'aménagement.
 - Chapitre 74 : les dotations et participations (dotation globale de fonctionnement, dotation solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, allocation compensatrice taxes habitations.
 - Chapitre 75 : autres produits de gestion courante. Chapitre qui concerne principalement les revenus locatifs divers (baux ruraux, logements communaux, salle des fêtes), les indemnités compensatrices perçues pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale, des dons.
 - Chapitre 77 : les produits exceptionnels. Ce sont des sommes liées en particulier à des dégrèvements de taxes foncières, des remboursements de sinistres.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes.
- En recettes : les recettes d'investissement telles que les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus ou qui ont été réalisés, le versement du fonds de compensation sur la TVA..

Cette section s'équilibre à 232 351,93 €

DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
16 emprunts et dettes assimilées	18 000,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	59 257,12
20 immobilisations incorporelles	4 560,00	13 Subventions d'investissement	35 721,35
204 subventions d'équipement versées	64 317,13	16 Emprunts et dettes assimilées	80 000,00
21 immobilisations corporelles	31 740,00	<i>SOUS TOTAL</i>	<i>174 978,47</i>
23 immobilisations en cours	113 734,80		
		001 solde d'exécution reporté	28 325,95
		021 virement de la section de fonctionnement	23 857,20
		040 opération d'ordre transfert section	5 190,31
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	232 351,93	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	232 351,93

⇒ Les dépenses d'investissement :

Répartition par nature des dépenses :

- Chapitre 16 : emprunts et cautionnement - Dépense obligatoire pour le remboursement du capital qui s'élève en 2024 à 18 000 € pour 7 prêts. Caution des logements pour 1 930 €
- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles – Frais d'études pour aménagement « Jardin VILDY »
- Chapitre 204 : enfouissement des réseaux électriques route de Baugy (1^{ère} et 2^{ème} tranche)
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles – Lettrages fronton mairie (Liberté Egalité Fraternité), réalisation mur « Jardin VILDY », travaux voirie chemin du Gué, achats petits matériels, équipements cuisine du foyer socio-culturel.
- Chapitre 23 : immobilisations en cours – Mission d'assistance technique par Cher Ingénierie des Territoires, travaux de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce route de Baugy.

⇒ Les recettes d'investissement

- Chapitre 10 : FCTVA récupérée sur les dépenses d'investissement faites en N-2.
 - o Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement)
- Chapitre 13 : Subvention DETR attribuée pour travaux de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce route de Baugy
- Chapitre 16 : emprunt pour financement d'une partie des travaux d'enfouissement de réseaux et de l'aménagement de sécurité route de Baugy (RD12)